

(aucun objet)

2 messages

Aude Martinez <amartinez@capendu.fr>
À : cpagie59@gmail.com


11 février 2020 à 16:23

Comme convenu vous trouverez ci-joint l'arrêté.

Cordialement,

Aude Martinez

Mairie de Capendu
04.68.79.15.16

 **revision du PLU.pdf**
399K

René LEMPEREUR <cpagie59@gmail.com>
À : Aude Martinez <amartinez@capendu.fr>

11 février 2020 à 16:57

Bonjour madame

J'ai relu l'arrêté et il y a quelques petites corrections à apporter :

- Comme vous avez choisi auprès de la société Micropulse de mettre le dossier d'E.P. et d'y ouvrir un registre dématérialisé (ce que je ne savais pas lorsque j'ai rédigé le modèle d'arrêté) il faut ajouter dans l'article 3

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée

- sur le site de la commune.....

- sur le site web à l'adresse <https://www.democratie-active.fr/revisionplucapendu/>

- sur un poste.....

Les observations (sans changement)

Les courriers (et non les courriels) seront mis en ligne sur le site internet de la commune <https://www.mairie-capendu.fr> et sur le site web <https://www.democratie-active.fr/revisionplucapendu/> et insérés dans le registre.....

Dans l'article 5 à la fin du premier alinéa rajouter le nom des deux journaux choisis

Dans l'article 8 rajouter après sur le site de la mairie de Capendu

- sur le site web <https://www.democratie-active.fr/revisionplucapendu/>

Dans l'article 9 il y a une différence de taille de police entre la dernière ligne et les autres.

Cordialement

René LEMPEREUR
Commissaire enquêteur

[Texte des messages précédents masqué]